

| |
|---------------|
| Département |
| NORD |
| Canton |
| ANICHE |
| Commune |
| DECHY |

ARRÊTÉ DU MAIRE**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER**

Nous, Maire de la Commune de DECHY,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du Marché de Noël et pour la sécurité des usagers des places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation, rue Victor Hugo à DECHY

Considérant l'intérêt général,

ARRETONS**Article 1^{er} -**

-du vendredi 15 décembre 2023 à partir de 16h00 au dimanche 17 décembre 2023 jusque 22h00, le stationnement sera interdit rue Victor Hugo (Côté pair Ferme Jacquart, de la rue victor Hugo au Parking de la maison médicale).

Article 2-

Les services techniques de la Ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3-

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- **M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Douai ;**
- **M. le Responsable des services techniques municipaux, pour la pose des panneaux réglementaires,**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son EXECUTION ;

Publié sur le site de la ville le 22 novembre 2023

Fait en mairie de DECHY,
Le 20 novembre 2023

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

